



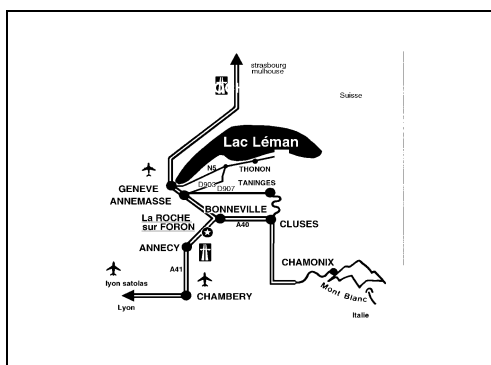
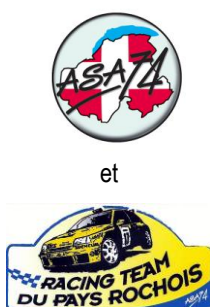
# 27<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES BORNES - PEA / MODERNE

16 - 17 juin 2017



## REGLEMENT PARTICULIER

Jeudi 04 mai 2017	00h00	- Parution du règlement et Ouverture des engagements
Mercredi 07 juin 2017		- Clôture des engagements, cachet de la poste faisant foi
Samedi 10 juin 2017	de 8h00 à 12h00	- Remise du Road Book à l'Office de Tourisme - La Roche sur Foron
Dimanche 11 juin 2017	de 8h00 à 12h00	- Remise du Road Book à la Brasserie MINO - La Roche sur Foron
<b>RECONNAISSANCES :</b> Samedi 10 et/ou Dimanche 11 Juin 2017 et/ou Vendredi 16 Juin 2017 Des Horaires précis seront donnés à la distribution du Road Book pour effectuer ces reconnaissances ! Contrôle Horaire aux DES et AES !		
Vendredi 16 juin 2017	08h00 à 12h00	- Vérifications Administratives et Techniques avec CH - Mise en Parc à la suite des vérifications
	11h00	- Première réunion du collège des commissaires
	13h30	- Publication des équipages admis au départ
	14h30	- Départ du Rallye et du 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC
	20h39	- Arrivée du 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC au parc fermé
	15h05 21h14	- Départ du 1 <sup>er</sup> Concurrent Moderne - Arrivée du 1 <sup>er</sup> Concurrent Moderne au parc fermé
Samedi 17 juin 2017	08h00	- Départ de la 2 <sup>ème</sup> Etape et du 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC
	19h24	- Arrivée du 1 <sup>er</sup> Concurrent VHC au parc fermé
	08h35 19h59	- Départ du 1 <sup>er</sup> Concurrent Moderne - Arrivée du 1 <sup>er</sup> Concurrent Moderne au parc fermé
		- Publication des résultats officiels 30' après l'entrée au parc du dernier concurrent
<b>Remise des prix sur place à Rochexpo - La Roche sur Foron</b>		



**CHALLENGE  
DES RALLYES DE LA LIGUE  
DU SPORT AUTOMOBILE  
RHÔNE-ALPES**

**COUPE DE FRANCE  
DES RALLYES**

### Article 1 P : Organisation et définition

L'Association Sportive Automobile 74 organise, en qualité d'organisateur administratif  
Avec le Racing Team du Pays Rochois en qualité d'organisateur technique  
Le vendredi 16 et le samedi 17 juin 2017  
Un Rallye automobile National à Participation Etrangère Acceptée dénommé,

### **Le 27<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES BORNES - PEA / MODERNE**

Le présent règlement a été approuvé par La Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes.  
Sous le N° 16 du 21 avril 2017

Le présent règlement a reçu de la F.F.S.A.  
Le Permis d'Organisation N° 441 du 03 mai 2017

## Comité d'organisation

<b>PRESIDENT - Organisation Administrative - ASA 74</b>	<b>FRISON Réjean</b> 165797
<b>PRESIDENT - Organisation Technique - Racing Team Rochois</b>	<b>VAILLY Jean-Philippe</b> 217250
<b>1 - Secrétariat</b>	CHARROY Thierry 231932
<b>2 - Budget</b>	MONNIER Aurélie 210113
<b>3 - Parcours et Road Book</b>	VAILLY Thierry 48110
<b>4 - Sécurité - RTS</b>	VAILLY Jean-Philippe 217250
<b>5 - Presses et Radios Locales</b>	LHERMITTE Mathieu 239612
<b>6 - Secrétariat du rallye :</b> <b>ASA 74</b> – 46, rue Alexandre Gander – 74200 THONON LES BAINS Tél. : <b>06.76.89.04.02</b> - E-mail : <b>info@asa74.fr</b> - <b>www.asa74.fr</b>	<b>Office de Tourisme de La Roche sur Foron</b> Place Andrevetan 74800 LA-ROCHE-SUR-FORON Téléphone: 04.50.03.36.68. - Fax : 04.50.03.31.38.

## Permanence du Rallye / Tableau officiel d'affichage

ROCHEXPO - Haute-Savoie - 1 place de Stockach - 74800 LA ROCHE-SUR-FORON du Vendredi 16 juin 2017 à 8h00 au Samedi 17 juin 2017 à 00h00

## Organisateur Technique

RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS - M. Jean-Philippe VAILLY - Président - 590, Route de Commelings – 74200 ALLINGES

## Officiels du Rallye

<b>Directeur de Course Général au PC</b>	<b>AUBIER Mathis</b>	192805
Directeurs de Course Adjoints au PC	BIDAL Jean-Charles VERNET Daniel - <b>VHC</b> GIBILY Christian BERTHON Daniel	1625 147321 3302 1621
<b>Véhicule Tricolore</b> - Directeur de Course Conducteur	<b>GAGNAIRE Patrick</b> PETTEX-MUFFAT Michel	3062 3307
<b>Collège des Commissaires Sportifs</b>	<b>Président</b> <b>Membres</b>    <b>Secrétaire du Collège</b>	1713 1001 1002 11762 6195 1716
<b>Véhicule Info / Sono</b> Conducteur	<b>MERMET Gilbert</b> CARRAS Claude	34846 178649
<b>Véhicule Damiers</b> Conducteur	<b>CHARROY Thierry</b> VAILLY Arnaud	231932 225062
Chargé du Classement	LC Chrono - MALGRAS Luc	-
Médecin Chef au PC	CHERREAU Patrick	23731
<b>Commissaires Techniques</b> Adjoints	<b>Responsable</b> <b>CAPPELLETTI Olivier</b> RACHEX Christian - <b>VHC</b> BOSSEAU Yannick CANEL Jean-Louis RANCON Jean-Marc MILAMANT Gérald CASSET Bernard (stagiaire)	134399 44181 223616 50539 14085 29575 56047
Chargés des Relations Avec les Concurrents	TRAMONT Emilie MAILLET Jean-Paul VAUTRAT Hervé - <b>VHC</b>	179234 227350 3259
Chargés des vérifications administratives	<b>Responsable</b> <b>CHARROY Thierry</b> MONNIER Aurélie BEIGER Solange FAURE Julie BONNET Carmen LEMOSSÉ Elisabeth BARBASSAT Mireille	231932 210113 237244 167438 7787 132281 2054
<b>Responsable des commissaires</b> Adjoint	<b>CADIER Denis</b> DAVIET Jean-Michel	184135 228968
<b>Véhicule Autorité</b> Signature des PV pour la Conformité des ES et par délégation	<b>FRISON Réjean</b> VINCENT Cyrille SAILLET Patrick PELLIER Yannick	165797 179369 5038 183503
<b>Responsable des Cibistes</b> Speaker	MERMET Patrick GAVARD-PERRET Philippe	3320 173941
<b>Juges de Faits</b>	VERRIERE Fernand - FAURE Marie-Noëlle 20376 GROROD Janine PEUGEOT Jean-Claude	6123 8988 178366
Contrôle de la publicité et pré contrôle technique	VAUTRAT Hervé	3259
<b>Observateur</b> désigné par la FFSA (Demande de Coefficient 4, 2 <sup>ème</sup> année) Conducteur	FREVILLE Serge VAILLY Thierry	27121 48110

<b>VENDREDI 16 JUIN</b>	<b>ES 1 / 3 - LE SALEVE</b>	<b>BENOIT Laurent</b> (DIR d'épreuve) LUSSIANA Maxime (Adjoint)	46771 233332
	<b>ES 2 - THORENS</b>	<b>BRINDANI Pierre</b> (DIR d'épreuve) WEBER René (Adjoint)	2057 26617

<b>SAMEDI 17 JUIN</b>	<b>ES 4 - THORENS</b>	<b>BRINDANI Pierre</b> (DIR d'épreuve) WEBER René (Adjoint)	2057 26617
	<b>ES 5 / 8 / 11 - PERS-JUSSY</b>	<b>BENOIT Laurent</b> (DIR d'épreuve) LUSSIANA Maxime (Adjoint)	46771 233332
	<b>ES 6 / 9 - LES BORNES</b>	<b>COLOMB Pierre-Alain</b> (DIR d'épreuve) VIGNAND Guy (Adjoint)	153833 11206
	<b>ES 7 / 10 - LA MURAZ / REIGNIER</b>	<b>BRINDANI Pierre</b> (DIR d'épreuve) WEBER René (Adjoint)	2057 26617

### 1-2 P - Eligibilité

Le 27ème Rallye National des Bornes / PEA (Coef. 3) compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes - Région Rhône-Alpes.
- Le Challenge des Rallyes de la Ligue du sport automobile Rhône-Alpes.

### 1-3 P - Vérifications Administratives et Techniques

Sur le site [www.asa74.fr](http://www.asa74.fr) les équipages engagés pourront lire leur convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu : Le Vendredi 16 juin 2017 à ROCHEXPO - 1 Place de Stockach - 74800 LA ROCHE SUR FORON - de 08h00 à 12h00.

**Vous aurez 15' entre les vérifications administratives et techniques. Les équipages qui se présenteront en retard se verront infliger les pénalités suivantes : Jusqu'à 30' de retard : 15 € / de 30' à 1h de retard : 30 € / L'heure Supplémentaire : 15 € / Toute heure commencée est due.**

Les vérifications finales seront effectuées le **Dimanche 18 juin 2017** :

Station du Môle - 161, Avenue de la Libération - 74800 LA ROCHE SUR FORON – Main d'œuvre 60,- € TTC de l'heure.

### Article 2 P - Assurances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### Article 3 P - Concurrents et Pilotes

**3-1 P - Demande d'engagement – Inscriptions.** Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**3-1-5 P** Toute personne désirant participer au **27ème Rallye National des Bornes / PEA / Moderne** doit adresser sa demande d'engagement et sa fiche de renseignements au secrétariat du rallye à :

**OFFICE DE TOURISME / Mme PIERRARD / Rallye des Bornes 2017 – Place Andrevetan – 74800 LA ROCHE SUR FORON**

**Au plus tôt le JEUDI 04 mai 2017 - 00h00 et au plus tard le MERCREDI 07 juin 2017 cachet de la poste faisant foi.**

**Paiement par chèque libellé à l'ordre du « RACING TEAM DU PAYS ROCHOIS »**

La demande d'engagement sera à remplir **obligatoirement** en ligne sur le site de LC Chrono ([lcchrono.com](http://lcchrono.com))

Vous pourrez régler directement par **Carte Bancaire**. La date du paiement et d'engagement en ligne feront foi.

Pour un paiement par chèque, la demande d'engagement est à imprimer pour l'envoi (avec le chèque)

**S'il y a une liste d'attente, l'ordre sera établi en fonction de l'arrivée des engagements, cachet de la poste faisant foi.**

**3-1-10 P** - Le nombre des engagés est fixé à **130 voitures**.

**3-1-11 P - Droits d'engagement.** Ils sont fixés à :

**500,00 € AVEC** la publicité obligatoire des organisateurs **ou 1000,00 € SANS** la publicité obligatoire des organisateurs.

**Matériel de géolocalisation embarqué compris pour les reconnaissances.**

**Un chèque de caution de 150 € à l'ordre de LC CHRONO sera à déposer à la remise du Road Book.**

Une réduction de **20 €** est consentie **pour chaque licencié de l'ASA 74** (à décompter du montant de l'engagement)

Ex : Un équipage avec le pilote et le copilote licenciés à l'ASA 74 = **460€** / Un licencié à l'ASA 74 sur les deux = **480€**

**! Si aucune déduction n'est faite sur le montant de l'engagement, la somme totale sera acquise au Racing Team du Pays Rochois !**

**3-1-12 P** - Acceptation. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Par Carte Bancaire à l'inscription en ligne si le service est actif ou par chèque bancaire avec l'envoi de la demande d'engagement.

**Au contrôle administratif, vous devez présenter :** L'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture, la fiche d'homologation, le passeport technique, les licences, les permis de conduire de l'équipage et la feuille de pointage des reconnaissances.

**C'est l'organisation que se charge de faire les photocopies de ces documents.**

**3-3 P - Ordre de départ : Le 1<sup>er</sup> concurrent du rallye moderne, partira 15' après le dernier concurrent VHC.**

**Un reclassement sera effectué sur le résultat de l'ES 1**

## Article 4 P - Voitures et Equipements

### 4-1 P - Voitures autorisées.

Conforme au règlement standard F.F.S.A. des Rallye Nationaux.

Sont autorisées les voitures homologuées à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'annexe « J » du code sportif international pour les voitures du Groupe A (y compris, WRC, FRC, Super 2000, Kit Car, Super 1600), les voitures du Groupe R (R5, R4, R3D, R3T, R3C, R2C, R2B, R2J, R1B, R1A), les voitures du Groupe N et aux prescriptions F.F.S.A pour les voitures des Groupes F2000 FRC, FA, FN, N 2 Série GT de Série - 2 roues motrices. WRC A8W / FA8W et FRC admises sans marquer de points.

#### 4.1.1. Errata : Super 1600

Pour les voitures de la catégorie Super 1600 la date d'obligation d'utilisation des errata ne sera pas appliquée

### 4.3P -Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A : Aucune assistance ne sera admise en dehors du parc d'assistance suivant :

**UNIQUEMENT sur le parking visiteurs à la fin de la rue des Centaures à La Roche sur Foron.**

**Le parking du haut côté buvette est réservé exclusivement aux véhicules de l'organisation et de l'encadrement.**

**ATTENTION !! Seul l'autocollant « Assistance 2017 » donne accès au parc d'assistance, tout contrevenant sera exclu du parc.**

**Il doit obligatoirement être collé à l'intérieur du pare-brise, en haut, côté conducteur et avant l'entrée au parc d'assistance.**

**Avec cet autocollant SEULS 2 véhicules en plus de celui de l'équipage seront autorisés à entrer dans le parc.**

**Le cheminement d'accès au parc d'assistance se fera par le parking des remorques ou le véhicule de compétition sera déchargé.**

#### 4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- **de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- En outre, il est précisé que **le piquetage est interdit.**

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

#### 4.3.5P.

Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit qu'il s'agisse de chauffe de pneumatiques, de freins ou pour toutes autres raisons.

### 4.6. Identifications des Voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars

2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course. Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

**A l'arrière de la voiture**, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). **L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.**

**A l'avant de la voiture**, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise, côté Copilote.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle **réservée exclusivement à l'organisateur**. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA. **Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

En aucun cas cet emplacement ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

#### 4.7P. Caméras et appareils de prise de vue

L'installation de caméra et/ou d'appareil de prise de vue devra avoir reçu l'approbation du Commissaire Technique Délégué ou du Commissaire Technique Responsable.

## Article 5 P - Publicité

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

**5-1 P - Limitation de changements de pièces** : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## Article 6 P - Sites et infrastructures

**6-1 P – Description** : Conforme au règlement standard F.F.S.A. L'itinéraire figure dans l'annexe « Itinéraire »

Le 27<sup>ème</sup> Rallye National des Bornes / PEA représente un **parcours total de 351.825 km**, divisé en 2 étapes et 5 sections

Il comporte **11 Epreuves Spéciales** pour une longueur totale de **114.500 km de chronos**.

**VENDREDI 16 JUIN** - LE SALEVE ..... 14,500 km x 2 (ES 1 / 3)  
- THORENS ..... 10,000 km x 1 (ES 2)

**SAMEDI 17 JUIN** - THORENS ..... 10,000 km x 1 (ES 4)  
- PERS-JUSSY ..... 10,900 km x 3 (ES 5 / 8 / 11)  
- LES BORNES ..... 9,900 km x 2 (ES 6 / 9)  
- LA MURAZ / REIGNIER ..... 6,500 km x 2 (ES 7 / 10)

## 6-2 P - Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront **obligatoirement faites dans le SENS des Epreuves Spéciales** avec un véhicule de série conforme au code de la route. A la remise du Road Book chaque équipage recevra 2 autocollants avec un numéro de reconnaissance à coller en haut des pare-brise avant et arrière côté passager sur le véhicule déclaré pour les reconnaissances. **L'équipage recevra également 2 autocollants « Assistance 2017 » les numéros de portes, les autocollants publicitaires et les plaques de rallye ainsi que le document indiquant l'emplacement des publicités.**

**Un contrôle de la publicité sera effectué avant les vérifications techniques.**

Conformément à la Règlementation :

**! Aucune attestation de reconnaissances ne sera délivrée pour reconnaître en dehors des jours et heures prévus !**

Les reconnaissances sont limitées à **3 passages** par Epreuve Spéciale.

La fiche de reconnaissance remplie au STYLO à ENCRE est à remettre obligatoirement aux vérifications administratives.

Les reconnaissances sont autorisées **UNIQUEMENT** les :

**Samedi 10 et/ou Dimanche 11 Juin 2017 et/ou le Vendredi 16 Juin 2017**

**Selon les horaires définis par l'organisation, ils seront donnés à la remise du Road Book.**

**! Contrôle Horaire aux DES et AES !**

**Code de la route** : Durant toute la durée du Rallye les équipages devront se conformer aux prescriptions réglementant la circulation en France. (Vitesse... Etat du véhicule...Etc.).

**L'avertisseur sonore, tous les feux, l'éclairage ainsi que le feu de la plaque arrière doivent obligatoirement fonctionner. Un contrôle sera effectué avant les vérifications Techniques.**

**Contrôles** :

**Des contrôleurs seront en place sur toutes les spéciales et peuvent vous faire ralentir ou vous arrêter pour différentes choses, s'ils le jugent utile, entre autre pour vitesse excessive. Ils rempliront le carnet d'infraction qui sera remis à la direction de course.**

### 6.2.7. Pénalités

Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances et du rallye d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du rallye ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

- Départ refusé,
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

## Article 7P - DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.11P - Les signes distinctifs des commissaires sont : Chef de poste :



Commissaire :



Chasuble Orange

7.3.13. Aux contrôles horaires de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité.

7.5.17.3. Si l'organisateur a prévu des dépanneuses ou d'autres moyens (4x4, appareils de levage, etc.), ces moyens seront utilisés uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. **Il n'y a aucune obligation pour l'organisateur et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage est possible, même au ralenti, même dans les bas-côtés.** En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents. Dans le cas où un concurrent désirerait le service de dépannage dans l'ES (à ses frais), il doit en avvertir le directeur d'épreuve avant le passage de la voiture à damiers.

Article 8P - PENALITES - RÉCLAMATIONS - APPELS : Conforme au règlement standard F.F.S.A

Article 9 P - Classements : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Il sera établi : - Un classement Général  
- Un classement par Classe  
- Un classement Féminin

Le transpondeur est **OBLIGATOIRE**. Une caution de 150 € par chèque à l'ordre de LC CHRONO ou par espèces sera à remettre lors de la récupération du Road Book. Cette caution sera rendue à l'équipage en fin de rallye par la ou les personnes habilitées.

En cas d'abandon, vous le remettez au commissaire présent sur les lieux ou au poste le plus proche :  
Le carnet de pointages, le carnet d'infractions, le transpondeur afin que la voiture à damiers les récupère.  
Le chèque de caution sera rendu, seulement après confirmation de la restitution du transpondeur.

Le Classement du 27<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DES BORNES sera disponible sur les sites :

Après le rallye sur [www.rallyedesbornes.sitew.fr](http://www.rallyedesbornes.sitew.fr) et sur [www.asa74.fr](http://www.asa74.fr)  
Pendant le rallye en téléchargeant l'application LCChrono sur votre smartphone.

Article 10 P : Prix et Coupes

**Il n'y aura pas de prix en numéraires.** Seules les coupes seront attribuées de la manière suivante :

GENERAL		FEMININ	
1 <sup>er</sup>	2 Coupes	1 <sup>ère</sup>	2 Coupes
2 <sup>ème</sup>	2 Coupes	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> si + de 5 partantes	2 Coupes
3 <sup>ème</sup>	2 Coupes	3 <sup>ème</sup> si + de 10 partantes	2 Coupes

CLASSE		Jusqu'à 4 inclus	
1 <sup>er</sup>		1 <sup>er</sup>	2 Coupes
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> si + de 5 partants	2 Coupes	1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> si + de 5 partants	2 Coupes
3 <sup>ème</sup> si + de 10 partants	2 Coupes	3 <sup>ème</sup> si + de 10 partants	2 Coupes
4 <sup>ème</sup> si + de 15 partants	2 Coupes	4 <sup>ème</sup> si + de 15 partants	2 Coupes

**LES COUPES NE SONT PAS CUMULABLES**

La remise des prix aura lieu le Samedi 17 juin 2017 à la fin du Rallye  
Près du Podium à Rochexpo - La Roche sur Foron

**! Sous peine d'exclusion, ne sortez pas votre voiture du parc fermé sans y être autorisé !**

